

AVIS RELATIF AU SCHÉMA DIRECTEUR SCIENCE OUVERTE

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges en vigueur ;

Avis enregistré sous le numéro **046-2024-CR-24062024**

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet l'avis suivant :

Article unique :

Les six piliers dans le cadre du Schéma Directeur Science Ouverte sont les suivants :

- Pilier 1 : accès libre aux publications scientifiques
- Pilier 2 : ouverture des données de la Recherche
- Pilier 3 : promotion de l'édition ouverte par le modèle Diamant
- Pilier 4 : une nouvelle évaluation de la Recherche
- Pilier 5 : formation à la science ouverte
- Pilier 6 : éthique et intégrité scientifique

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet un avis favorable à la mise en place des six piliers du Schéma Directeur Science Ouverte comme suit :

Résultats du vote :

Membres en exercice : 40
Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges,

La Présidente de l'Université,

Signé et [redacted] par : Isabelle Klock-Fontanille
Date de [redacted] 07/2024
Qualité [redacted] de l'Université de Limoges



Isabelle KLOCK-FONTANILLE